

## ARRÊTÉ N° 2023-08BZ

### ARRÊTÉ VISANT À MODIFIER L'ARRÊTÉ 25-2010 INTITULÉ « ARRÊTÉ DE ZONAGE DE LA VILLE DE BERESFORD »

En vertu des pouvoirs que lui confère l'article 117(1) de la Loi sur l'urbanisme, le conseil municipal de Belle-Baie, dûment réuni, adopte ce qui suit:

L'Arrêté n° 25-2010 intitulé « Arrêté adoptant l'arrêté de zonage de la Ville de Beresford » est modifié :

1. L'article 1 : Interprétation est modifié afin d'ajouter la définition suivante à la suite de la définition « usage agricole » :  
  
*« Les usages communautaires comprennent à la fois des espaces et des bâtiments publics, para-publics ou privés, affectés à des fins d'ordres civils, culturels, hospitaliers, sportifs, récréatifs ou administratifs. »*
2. L'article 70.1 Usages permis, est modifié de manière à ajouter à la suite du point (xiii) de l'article 70.1 (1)a) le texte suivant :  
  
*« (xiv) les usages communautaires ».*
3. La classification est modifiée pour la propriété située au 585, rue Principale, Beresford, ayant le numéro cadastral 20262978.

  
Daniel Guitard, maire

  
Wanda St-Laurent, Greffière municipale



Première lecture : Le 16 août 2023 (par titre)

Deuxième lecture : Le 19 septembre 2023(par titre)

Troisième lecture et promulgation : Le 19 septembre 2023 (par titre)

Cet arrêté fut adopté conformément aux articles 70 (1) c et 15 (3) a, de la Loi sur la gouvernance locale.